

Département de la
MoselleMairie de
HENRIDORFF

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

Afférents
Au Conseil
MunicipalEn
exerciceQui ont pris
Part à la
délibération

15 | 15 | 12

Séance ordinaire du Mercredi 14 mars 2012

Date de la convocation : 06/03/2012

Affichage du 17/03/2012
Au 18/04/2012

L'an deux mil douze et le mercredi quatorze mars à 20 h 00 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques KAISER : **Maire**

Présents : Jocelyne KAHL, Christine BOUCHE, Bernard KALCH, Philippe KULLMANN, Yannick EON, Jean-Marc NOBLET, Fabrice TISSERAND, Pascale RIEDINGER, Christine HEITZMANN, Gérard LEVY, José EXTREMERA,

Absents excusés : Pascal DIEMER, Jean-Luc BURCKEL.

Absent non excusé : Alain KRUMENACKER.

Ordre du jour	
Numéro et objet de la délibération	
01	Pacte 57
02	Vote des taxes locales
03	Subventions 2012
04	Compte administratif et compte de gestion M49
05	Affectation du résultat M49
06	Budget primitif 2012 de la comptabilité M49
07	Compte administratif et compte de gestion M14
08	Affectation du résultat M14
09	Budget primitif 2012 de la comptabilité M14
10	Sortie en classe de neige
11	Demande de subvention «Amendes de police» : Aménagement d'un parking au cimetière
12	Demandes de subventions auprès des Parlementaires (Député MARTY Alain et Sénateur TODESCHINI Jean-Marc)
13	Embauche d'un CAE - CUI
14	Motion pour la desserte : Saverne-Lutzembourg-Sarrebourg
15	Travaux salle socioculturelle - Avenant n° 01 au lot «Installation sanitaire»
16	Convention avec France Télécom travaux Rue de la Paix (2 ^{ème} tranche)
17	Divers et communications

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 14 DECEMBRE 2011

Le procès-verbal a été adopté à l'unanimité.

/

Objet de la délibération

N° 01 - PACTE II AMENAGEMENT 2012-2014 - AMENAGEMENT ET ENFOUISSEMENT DES RESEAUX DANS LA RUE DE LA PAIX ET LA RUE DES VERGERS (1^{ère} tranche) :

Appelé à en délibérer,

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de la possibilité d'adhérer au Programme d'Aide aux Communes et aux Territoires pour la période 2012-2014, PACTE II Aménagement, et considérant la dotation garantie qui s'élève à 93 322,00 € :

- Autorise Monsieur le Maire à faire acte de candidature pour adhérer au PACTE II Aménagement 2012-2014,
- Charge Monsieur le Maire d'adresser avant le 1^{er} novembre 2013, aux services départementaux, la présente délibération ainsi que les dossiers complets,
- Donne délégation à Monsieur le Maire pour signer la-dite convention,

La dotation garantie sera affectée sur le projet suivant :

Intitulé du projet	Montant en € HT	Dotation garantie	Abondements sollicités
Aménagement et enfouissement des réseaux dans la rue de la Paix et la rue des vergers (1 ^{ère} tranche)	225 976 €	93 322,00 €	16 678,00 €

/

Objet de la délibération

N° 02 - VOTE DES TAXES LOCALES :

Le Conseil Municipal, après délibération, vote les taux des taxes locales, pour l'année 2012 comme suit :

- Taxe d'habitation : 16,19 %
- Taxe foncière bâti : 10,34 %
- Taxe foncière non bâti : 72,84 %
- Produit CFE : 18,68 %

/

Objet de la délibération

N° 03 - SUBVENTIONS 2012

Après délibération, le Conseil Municipal vote les subventions suivantes pour l'année 2012 :

A.I.P.H de Sarrebourg & région	80,00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers	600,00 €
Association des donateurs de sang bénévoles	100,00 €
Club Vosgien	50,00 €
A.S.H.	1000,00 €
Mutuelle du Trésor	20,00 €
Prévention routière	50,00 €
Souvenir Français	30,00 €
DIVERS	1000,00 €
TOTAL	2 930,00 €

Objet de la
délibération**N° 04 - COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION****COMPTABILITE M49 - SERVICE DE L'EAU - ANNEE 2011 :**

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif et le compte de gestion de l'année 2011, qui se monte à 49 487,93 € en dépenses et à 58 586,50 €, en recettes pour la section d'exploitation. Soit un excédent d'exploitation de **+ 9 098,57 €**.

Pour la section d'investissement, le montant s'élève à 1 931,51 € pour les dépenses et à 7 536,47 € pour les recettes. Soit un excédent d'investissement de **+ 5 604,96 €**.

/

Objet de la
délibération**N° 05 -AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION****EXERCICE 2011 - BUDGET EAU**

Le Conseil Municipal,

Vu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011 ;

Vu le résultat d'investissement cumulé constaté à la clôture de l'exercice, soit un excédent de : **+ 12 539,92 €**.

Les restes à réaliser étant de **0,00 €** ; le besoin de financement corrigé des restes à réaliser en dépenses et en recettes s'élève à **0,00 €** correspondant au besoin de financement réel.

Constatant que le compte administratif de l'exercice 2011 fait apparaître un excédent d'exploitation cumulé de **36 808,78 €**

Décide d'affecter le résultat comme suit :

	Résultat de clôture N-1	Résultat exercice 2011	Résultat de clôture 2011
Investissement	+ 6 934,96 €	+ 5 604,96 €	+ 12 539,92 €
Exploitation (après affectation)	+ 27 710,21 €	+ 9 098,57€	+ 36 808,78
TOTAL	+ 34 645,17 €	+ 14 703,53 €	+ 49 348,70 €

Affectation du résultat d'exploitation :

- Affectation obligatoire en réserves (c/1068) **0,00 €**
 (correspondant au besoin de financement réel)
- Solde disponible en report à nouveau créateur **36 808,78 €**
 (reprise ligne 002 en recettes d'exploitation)

Résultat d'investissement (excédent) :

Compte 001 en recette d'investissement : **12 539,92 €**

/

Objet de la
délibération**N° 06 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012 EAU (M49) :**

Le Conseil Municipal vote le budget primitif de l'eau, qui s'équilibre à 100 000,00 € en dépenses et en recettes pour la section d'exploitation et à 33 690,00 € en dépenses et en recettes pour la section d'investissement. Soit un budget total de 133 690,00 €

/

Objet de la
délibération**N° 07 - COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION**
COMPTABILITE M14 - BUDGET PRINCIPAL - ANNEE 2011 :

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif et le compte de gestion de l'année 2011, qui se monte à 282 256,20 € pour les dépenses et à 396 017,69 € pour les recettes en section de fonctionnement. Soit un excédent de fonctionnement de **+ 113 761,49 €**

Pour la section d'investissement, le montant s'élève à 544 236,70 € pour les dépenses et à 338 776,34 € pour les recettes. Soit un déficit d'investissement de - **205 460,36 €**

/

Objet de la délibération

N° 08 - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT EXERCICE 2011 - BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal,

Vu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011 ;

Vu le résultat d'investissement cumulé constaté à la clôture de l'exercice, soit un **déficit de : - 179 515,85 €**.

Les restes à réaliser étant de **74 233,00 €** ; le besoin de financement corrigé des restes à réaliser en dépenses et en recettes s'élève à **253 748,85 €** correspondant au besoin de financement réel.

Constatant que le compte administratif de l'exercice 2011 fait apparaître un excédent de fonctionnement cumulé à la clôture de l'exercice de **113 761,49 €**.

Décide d'affecter le résultat comme suit :

	Résultat de clôture N-1	Résultat exercice 2011	Résultat de clôture 2011
Investissement	+ 25 944,51 €	- 205 460,36 €	- 179 515,85 €
Fonctionnement (après affectation)	+ 0 €	+ 113 761,49	+ 113 761,49
TOTAL	+ 25 944,51 €	- 91 698,87 €	- 65 754,36 €

Affectation du résultat de fonctionnement :

- Affectation obligatoire en réserves (c/1068) **113 761,49 €**
(correspondant au besoin de financement réel)
- Solde disponible en report à nouveau créditeur **0,00 €**
(reprise ligne 002 en recettes de fonctionnement)

Résultat d'investissement (déficit) :

Compte 001 en dépenses d'investissement : **- 179 515,85 €**

/

Objet de la délibération

N° 09 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2012 (M14) :

Le Conseil Municipal vote le budget primitif principal, qui s'équilibre à 388 600,00 € en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement et à 492 663,00 € en dépenses et en recettes pour la section d'investissement. Soit un budget total de 881 263,00 €

/

Objet de la délibération

N° 10 - SORTIE EN CLASSE DE NEIGE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte de prendre en charge la sortie en classe de neige, des élèves de l'école primaire de HENRIDORFF, à raison de 80,00 € par élève.
Soit au total 42 élèves et un élève réparti sur les trois communes du regroupement pédagogique.

Le règlement sera effectué dès réception de la facture de la Fédération des œuvres laïques (F.O.L.) de METZ.

/

Objet de la
délibération**N° 11 - DEMANDE DE SUBVENTION - AMENDE DE POLICE - AMENAGEMENT
D'UN PARKING SUR LA PLACE DU CIMETIERE**

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le projet relatif à l' :

«Aménagement d'un parking sur la place du cimetière»

Le devis de la société STRUBEL de HARTZVILLER s'élève à 35 000,00 € H.T, soit 41 860,00 € T.T.C.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** l'aménagement d'un parking sur la place du cimetière
- **SOLLICITE** la subvention «amende de police» du Conseil Général,
- **S'ENGAGE** à couvrir dès 2012, la partie à la charge de la commune par inscription au budget primitif de l'exercice 2012
- **CHARGE** le Maire de faire les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.

/

Objet de la
délibération**N° 12 - DEMANDE DE SUBVENTION - TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES
RESEaux ET D'AMENAGEMENT DE LA VOIRIE DANS LA RUE DES VERGERS
(1^{ère} tranche):**

Le Maire soumet au conseil municipal le projet relatif à la première tranche de l'enfouissement des réseaux secs et l'aménagement de la voirie dans la rue des vergers.

Le montant des différents devis :

✚ de la société «BECK Antoine» de ROMELFING s'élève à 100 334,60 € HT, soit 120 000,18 € TTC.

✚ De la société «STRUBEL» de HARTZVILLER s'élève à 71 536,00 € H.T., soit 85 557,06 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **S'ENGAGE** à couvrir dès 2012, la partie à la charge de la commune :
- **SOLLICITE** une subvention exceptionnelle auprès du Député de la Moselle
- **CHARGE** le Maire de faire les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet
- **AUTORISE** le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier.

/

Objet de la
délibération**N° 12 - DEMANDE DE SUBVENTION - TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA
VOIRIE DANS LA RUE DE LA PAIX ET CREATION D'UN PARKING SUR LA
PLACE DU CIMETIERE :**

Le Maire soumet au conseil municipal le projet relatif à l'aménagement de la voirie et la création d'un parking sur la place du cimetière dans la rue de la Paix.

Le montant des différents devis de la société «STRUBEL» de HARTZVILLER s'élève à :

✚ 54 105,75 € H.T., soit 71 286,92 € TTC. pour l'aménagement ;

✚ 35 000,00 € H.T., soit 41 860,00 € pour la création d'un parking ;

Soit un total H.T. de 89 105,75 € et 113 146,92 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **S'ENGAGE** à couvrir dès 2012, la partie à la charge de la commune
- **SOLLICITE** une subvention exceptionnelle auprès du Sénateur de la Moselle
- **CHARGE** le Maire de faire les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet
- **AUTORISE** le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier.

/

Objet de la
délibération**N° 13 - CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet de créer un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE - CUI), à compter du 1^{er} Avril 2012.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide la création d'un C.A.E. à raison de 20 heures par semaine pour six mois.
- Autorise le Maire à signer le contrat ainsi que toutes les pièces à intervenir.

/

Objet de la
délibération**N° 14 - MOTION POUR LA DESSERTE : SAVERNE-LUTZELBOURG-SARREBOURG**

Le Maire soumet à l'assemblée la modification de la desserte de la ligne Sarrebourg - Saverne qui conduit à la suppression de la portion de ligne Lutzelbourg - Saverne et ce à partir du 11 décembre 2011.

Alors même que la modification prévue à partir du 11 décembre 2011 sur le tronçon Lutzelbourg - Sarrebourg est parfaitement cohérente, l'unanimité du conseil municipal désapprouve la suppression de la desserte en autocars et propose une reconfiguration de la desserte entre Lutzelbourg et Saverne.

Par conséquent, le Conseil Municipal de la commune de HENRIDORFF :

- Demande au Conseil Régional d'Alsace :
 - Que le train en provenance de Metz via Réding à 8 H. 32 et à destination de Saverne 8 H. 47, puisse s'arrêter à Lutzelbourg à 8 H. 40. Cet arrêt permettra à ceux qui travaillent à Saverne d'y être pour 9 H.
 - Que le train en provenance de Strasbourg 10 H. 20, passant à Saverne à 10 H. 42 s'arrête à Lutzelbourg à 10 H. 50.
 - Que soit créé une nouvelle desserte Bus qui pourrait démarrer de Lutzelbourg à 10 H. 55, via Saint Louis, Arzviller, Hommarting et arriver à Sarrebourg gare à 11 H. 26 car la desserte actuelle ne permet pas un retour de matinée qualitatif au départ de Saverne vers les localités situées au-delà de Lutzelbourg (la durée de correspondance de 47 mn entre le train actuel Strasbourg/Saverne arr. Lutzelbourg à 12 H. 23 et le départ du bus vers Sarrebourg à 13 H. 10 est irrecevable).
 - Que la ligne Car de 18 H. 43 départ Lutzelbourg à destination de Sarrebourg gare pour 19 H. 14, soit avancé pour un départ Lutzelbourg à 18 H. 25 et une arrivée à Sarrebourg à 18 H. 56 pour permettre principalement aux élèves fréquentant les établissements scolaires de Saverne une rentrée plus hâtive en demandant un arrêt à Lutzelbourg au train dép. Saverne à 18 H. 14 au lieu de celui dép. Saverne à 18 H. 28.

/

Objet de la
délibération**N° 15 - TRAVAUX SALLE SOCIOCULTURELLE****AVENANT N° 01 AU LOT : «INSTALLATION SANITAIRE»**

Suite au marché signé avec l'entreprise SANICHAUF de SARREBOURG, pour le lot «Installation Sanitaire», dans le cadre des travaux d'agrandissement de la salle socioculturelle ; le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte l'avenant n° 01, pour un montant de 3 897,66 € H.T., soit 4 661,60 € TTC
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

/

Objet de la
délibération**N° 16 - CONVENTION AVEC FRANCE TÉLÉCOM : TRAVAUX RUE DE LA PAIX (2^{ème} tranche)**

Dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux France Telecom, dans la Rue de la Paix, (2^{ème} tranche), le Conseil Municipal autorise le Maire à :

- Signer la convention à intervenir avec France Telecom fixant les modalités juridiques et financières de cette opération, ainsi que toutes les pièces à intervenir.
- Faire les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.

/

Divers et communications :

1. **Championnat de France Terre raid multisports** : Le Maire informe les élus que le 1^{er} régiment d'hélicoptères de combat organise ce championnat national avec passage dans la commune le jeudi 19 avril 2012.
2. **Syndicat des Eaux de Phalsbourg** : le Maire fait lecture des échanges de courriers entre la commune et le syndicat concernant l'alimentation en eau potable de la vallée et le retrait de Henridorff du syndicat. A suivre ...
3. **Participation aux frais de fonctionnement des écoles primaires de Phalsbourg** : La commune de Phalsbourg nous réclame une participation de 150,00 € par trimestre et par élève, au titre des frais de fonctionnement pour deux enfants domiciliés dans la commune. Le Maire refuse cette participation en argumentant que l'école primaire est gratuite et que nous disposons de la place suffisante pour accueillir ces deux élèves à Henridorff. Affaire à suivre !!!!
4. **Rapport du tribunal administratif (Affaire CU KNAB)** : Le Maire rend compte du jugement concernant cette affaire. A savoir : la requête de M. KNAB est rejetée par le tribunal administratif.
5. **Tennis-Club** : Le Maire rend compte de l'entretien avec M. Eric BOUETTE, Vice-Président, qui est prêt à s'investir pour faire redémarrer notre tennis-club et propose diverses actions qui pourraient être mises en place (journée portes ouvertes, encadrement, tennis à l'école, animation pour les jeunes, stages d'été etc.... Christine Bouché est chargée de faire une « information » pour la population.
6. **Ordures ménagères (cas d'Aurélien Blaise)** : La Communauté des Communes nous informe que M. et Mme. Rémy MATHIS, ne souhaitent plus avoir la charge des ordures ménagères de leur petit-fils Aurélien, placé chez eux par la DDASS. Le jeune Aurélien est majeur et se verra donc attribué un bac de 80 L. A voir comment il pourra régler les factures étant donné qu'il est encore étudiant. Affaire à suivre !!!!!

La séance a été levée à 22 heures 10

EMARGEMENTS

KAISER Jean-Jacques, Maire :	KAHL Jocelyne, 1 ^{ère} Adjointe :	BOUCHÉ Christine, 2 ^{ème} Adjointe :
KALCH Bernard, 3 ^{ème} Adjoint :	KULLMANN Philippe, 4 ^{ème} Adjoint :	BURCKEL Jean-Luc, Conseiller : Absent excusé
EON Yannick, Conseiller :	LEVY Gérard, Conseiller :	RIEDINGER Pascale, Conseillère :
TISSERAND Fabrice, Conseiller :	EXTREMERA José : Conseiller	DIEMER Pascal, Conseiller : Absent excusé
KRUMENACKER Alain, Conseiller : Absent non excusé	HEITZMANN Christine, Conseillère :	NOBLET Jean-Marc, Conseiller :